

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 21 novembre 2024 portant création de la mention « coordination de projets » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animation socio-éducative ou culturelle »

NOR : SPOV2431908A

Le ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative,

Vu le code du sport, notamment ses articles R. 212-10-17, D. 212-35 et suivants, et A. 212-48 ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2006 modifié portant organisation du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » délivré par le ministère chargé de la jeunesse et des sports ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative sport et animation en date du 12 novembre 2024,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé une mention « coordination de projets » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animation socio-éducative ou culturelle ».

Art. 2. – Le diplôme mentionné à l'article 1^{er} est obtenu par capitalisation des quatre blocs de compétences suivants :

- bloc de compétences 1 (BC 1) : animer et accompagner une équipe dans le champ du sport ou de l'animation ;
- bloc de compétences 2 (BC 2) : concevoir un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive ;
- bloc de compétences 3 (BC 3) : mettre en œuvre et évaluer un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive ;
- bloc de compétences 4 (BC 4) : développer les partenariats opérationnels et contribuer aux dynamiques institutionnels dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive.

Le BC1 « animer et accompagner une équipe dans le champ du sport ou de l'animation » est commun aux spécialités « animation socio-éducative ou culturelle » et « perfectionnement sportif » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Art. 3. – Les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation des blocs de compétences constitutifs du diplôme définis à l'article D. 212-38 du code du sport figurent en annexe I au présent arrêté.

Art. 4. – Les exigences préalables à l'entrée en formation, prévues à l'article R. 212-10-17 du code du sport et à l'article A. 212-36 de ce même code, sont les suivantes :

- a) Justifier de la possession d'un des diplômes suivants :
 - diplôme de niveau 4 dans le champ de l'animation, du sport ou de l'intervention sociale ;
 - diplôme de niveau 5 *a minima* ; ou
- b) Attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau 4 et d'une expérience d'animation de six mois ;
ou
- c) Justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production :

- d'un des diplômes susmentionnés ; et/ou
- d'attestation d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum, délivrée par la ou les structures d'accueil concernées.

Art. 5. – Les épreuves certificatives sont évaluées dans les conditions prévues à l'article A. 212-26 du code du sport.

Les modalités de la situation d'évaluation certificative des quatre blocs de compétences mentionnés à l'article 2 figurent en annexe II au présent arrêté.

Art. 6. – Les qualifications des personnes en charge de la formation, les qualifications des tuteurs, ainsi que les qualifications des évaluateurs des personnes en formation pour l’obtention du diplôme d’Etat de la jeunesse, de l’éducation populaire et du sport spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » mention « coordination de projets » sont conformes à l’annexe II-2-1 du code du sport.

Art. 7. – Le tableau récapitulatif des dispenses des exigences préalables à l’entrée en formation (EPEF), et/ou des modalités d’épreuves certificatives, ainsi que des allègements et/ou correspondances de blocs de compétences (BC) avec le diplôme d’Etat de la jeunesse, de l’éducation populaire et du sport spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » mention « coordination de projets » figure en annexe III au présent arrêté.

Art. 8. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 novembre 2024.

Pour le ministre et par délégation :

La directrice des sports,
F. BOURDAIS

*Le directeur de la jeunesse,
de l’éducation populaire
et de la vie associative,*
T. DE SAINT POL

ANNEXES

ANNEXE I

RÉFÉRENTIEL D’ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D’ÉVALUATION DU DIPLÔME D’ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L’ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE » MENTION « COORDINATION DE PROJETS »

<p>Le titulaire du DEJEPS mention « coordination de projets » exerce le métier de coordonnateur de projets. A ce titre, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> – assure la conception, la mise en œuvre et l’évaluation de projets d’action dans une démarche d’éducation populaire s’inscrivant au service du projet de développement de la structure qui l’emploie. Ces projets peuvent s’adresser à différents publics et revêtent une intention éducative ; – est force de proposition pour alimenter la réflexion stratégique conduite au sein de la structure ; – réalise une veille sur l’évolution des pratiques, des démarches socio-éducatives et des réglementations de son domaine. <p>Il intervient principalement au sein de structures (*) agissant dans le domaine de la jeunesse, de l’éducation populaire et/ou du sport. Il peut exercer les fonctions de coordonnateur de secteur ou de responsable de secteur. En phase de conception des projets, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> – collecte et analyse les données nécessaires sur le territoire d’intervention et les publics ; – mobilise les interlocuteurs de la structure ; – mobilise les réseaux et partenaires de la structure ; – sollicite les validations en fonction des délégations en vigueur. <p>En phase de mise en œuvre des projets, il assure en autonomie la conduite des projets d’action jusqu’à leur évaluation en établissant des liens avec le projet de développement de la structure et les valeurs qu’elle porte. Il anime et accompagne les équipes de professionnels, de bénévoles et/ou de partenaires intervenant dans le déploiement opérationnel des projets d’action, notamment au travers de démarches participatives. Il mobilise les moyens à disposition et les réseaux professionnels et développe les partenariats nécessaires tout au long du projet. (*) Structure : organisation/entité autonome ou non (par exemple association, service d’une collectivité territoriale, établissement ou secteur d’une association, structure commerciale, ...)</p>			
<p>RÉFÉRENTIEL D’ACTIVITÉS <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i></p>	<p>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d’activités.</i></p>	<p>RÉFÉRENTIEL D’ÉVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d’évaluation des acquis</i> Les modalités d’évaluation des quatre blocs de compétences sont détaillées en annexe II du présent arrêté.</p>	
		<p>MODALITÉS D’ÉVALUATION</p>	<p>CRITÈRES et INDICATEURS D’ÉVALUATION</p>
<p>BC1 : Animer et accompagner une équipe dans le champ du sport ou de l’animation</p>			
<p>Organisation et animation de l’équipe concernée par son périmètre d’intervention</p>	<p>Organiser le travail d’une équipe, en respectant le cadre légal et réglementaire ainsi que les règles et procédures en vigueur au sein de la structure et en tenant compte des besoins spécifiques des membres de l’équipe en situation de handicap, en vue d’assurer le fonctionnement de son périmètre d’intervention</p>	<p>La situation d’évaluation certificative du bloc de compétences 1 (BC 1) est réalisée au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une mise en situation, au choix du candidat, sur une situation d’animation d’équipe, ou d’accompagnement/tutorat, ou de formation/information. - un document écrit personnel analysant l’expérience du candidat en matière d’organisation du travail de l’équipe, d’animation de l’équipe, d’accompagnement/tutorat et de formation /information - un entretien composé d’une soutenance suivie d’échanges avec les évaluateurs. 	<p>Le candidat présente l’organisation du travail mise en œuvre dans le cadre de son périmètre d’intervention en analysant comment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il a repéré les compétences des membres de l’équipe (salariés et/ou bénévoles) - Il a réparti les missions entre les membres de l’équipe en tenant compte des compétences et des contraintes de chacun - Il a repéré les besoins spécifiques des membres de l’équipe en situation de handicap et a sollicité auprès de sa hiérarchie les aménagements et adaptations nécessaires à l’exercice de leur activité en cas de besoin - Il a tenu compte du cadre légal et réglementaire applicable ainsi que des règles et des procédures en vigueur au sein de la structure pour

	<p>Animer une équipe, en s'appuyant notamment sur des démarches participatives et en tenant compte des enjeux d'émancipation, de bien-être et de sécurité de l'équipe, en vue de faciliter la dynamique de groupe au service des objectifs à atteindre</p>		<p>organiser les interventions des membres de l'équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il a mis en place des procédures de travail ou de collaboration adaptées au contenu des activités à réaliser et au contexte - Il a ajusté l'organisation du travail en fonction des aléas et des variations de disponibilités des membres de l'équipe <p>Le candidat restitue la manière dont il a animé l'équipe concernée par son périmètre d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il explicite le sens donné à ses actions (organisation, animation, mobilisation et mise en mouvement des membres de l'équipe, suivi des actions réalisées, médiation et gestion des conflits, ...) - Il argumente le choix des outils et démarches utilisés (réunions, outils de coordination et de gestion de projet, démarches participatives, d'éducation populaire, ...) - Il présente la manière dont il a exploité ces outils et mis en œuvre ces démarches pour répondre à ses objectifs et favoriser l'implication des membres de l'équipe (partage et vérification du sens donné à l'action, participation des différents membres de l'équipe, dont le réseau de bénévoles, ...) - Il explicite comment il a suscité et coordonné les initiatives individuelles et collectives et les coopérations entre membres de l'équipe - Il explicite comment il a mobilisé et animé les membres de l'équipe en tenant compte des enjeux de santé et qualité de vie au travail - Il décrit comment il a mobilisé les membres de l'équipe autour de la prévention et du traitement des violences et des maltraitances, en particulier sur mineurs.
<p>Accompagnement des apprentissages et de la montée en compétences de l'équipe concernée par son périmètre d'intervention</p>	<p>Mettre en œuvre des actions d'accompagnement ou de tutorat, en tenant compte des besoins des membres de l'équipe, notamment ceux en situation de handicap, en vue de développer leurs compétences et de faciliter leur implication individuelle et leur autonomie</p> <p>Concevoir une intervention à visée pédagogique auprès d'une équipe, en tenant compte des caractéristiques des participants, afin de développer les connaissances et/ou les compétences relevant de son périmètre d'intervention</p>		<p>Le candidat présente une action d'accompagnement ou de tutorat conduite auprès d'un membre de l'équipe concernée par son périmètre d'intervention en décrivant comment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il a repéré les besoins d'accompagnement de la personne - Il a procédé ou procéderait pour prendre en compte les besoins spécifiques des membres de l'équipe et notamment les membres de l'équipe en situation de handicap - Il a choisi les actions d'accompagnement ou de tutorat proposées - Il a organisé l'accompagnement ou le tutorat de la personne sur la durée - Il a évalué les résultats de cet accompagnement ou de ce tutorat <p>Le candidat présente une action de formation/information relevant de son périmètre d'intervention qu'il a conçue en décrivant comment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il a analysé les besoins des participants et défini les objectifs de l'action - Il a tenu compte des besoins des participants et des évolutions du domaine professionnel de référence pour définir les contenus de l'action - Il a organisé la mise en œuvre de l'action (programmation, durée, ...) - Il a créé des supports pédagogiques en appui à l'action

	<p>Mettre en œuvre et évaluer une intervention à visée pédagogique, en veillant à favoriser l'implication des participants, afin de faciliter la mise en œuvre des activités relevant de son périmètre d'intervention</p>		<p>Le candidat restitue une action de formation/information qu'il a conduite dans le cadre des activités relevant de son périmètre d'intervention en décrivant comment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il a animé l'action en favorisant les échanges entre les participants - Il a adapté son intervention aux réactions des participants tout au long de l'animation - Il a défini des indicateurs et une démarche d'évaluation - Il a analysé l'impact de l'action sur les participants <p>Il a identifié des axes d'amélioration pour les prochaines actions</p>
BC 2 : Concevoir un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive			
<p>Analyse de l'environnement du projet d'action</p>	<p>Analyser les caractéristiques du territoire et des acteurs en présence, en tenant compte de son périmètre d'intervention et de dimensions économiques, sociales, éducatives, environnementales et culturelles, en vue de prioriser les enjeux sociaux et/ou sociétaux impactant le territoire et auxquels doit répondre le projet d'action</p> <p>Analyser les besoins des publics visés, notamment les plus fragiles et en situation de handicap, en tenant compte de son périmètre d'intervention et en mobilisant les publics, en vue de prioriser les enjeux auxquels doit répondre le projet d'action</p> <p>Examiner les politiques publiques et les dispositifs mobilisables sur le territoire dans le ou les domaines couverts par le projet d'action, en mettant en place une démarche de veille technique, juridique, pédagogique et éducative en vue d'alimenter la conception du projet d'action</p>	<p>La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 2 (BC 2) est réalisée au moyen d'un document écrit personnel du candidat et d'un entretien composé d'une soutenance suivie d'échanges avec les évaluateurs.</p>	<p>Le candidat présente sa démarche d'analyse du territoire et de l'environnement partenarial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il s'appuie sur des données qualitatives et/ou quantitatives récentes et documentées pour analyser le territoire sur lequel va se dérouler le projet d'action en argumentant ses choix et en couvrant les dimensions suivantes : dimension économique, dimension sociale, dimension éducative, environnementale et culturelle en lien avec le périmètre confié - Il repère et rencontre les interlocuteurs internes, acteurs et partenaires permettant d'alimenter l'analyse de l'environnement du projet compte tenu du périmètre d'intervention - Il analyse les principales transformations sociales et/ou sociétales identifiées - Il argumente ses choix d'enjeux sociaux/sociétaux à prioriser sur le territoire à la lumière de l'analyse de l'environnement <p>Le candidat présente sa démarche d'écoute et d'analyse des besoins des publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il s'appuie sur des données qualitatives et/ou quantitatives récentes et documentées pour décrire les publics ciblés dans le cadre de son périmètre d'intervention, avec une attention particulière pour les publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap en argumentant ses choix - Il explicite comment il a recueilli et pris en compte la parole des publics et des interlocuteurs internes - Il analyse les principaux besoins identifiés, en précisant les besoins propres à certains publics spécifiques - Il explicite les enjeux retenus au regard des besoins des publics <p>Le candidat restitue sa démarche de repérage et d'analyse des dispositifs mobilisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il présente sa démarche de veille sur les politiques et les dispositifs publics, ainsi que sur l'expertise technique associée à son périmètre d'intervention - Il présente les dispositifs mobilisables dans le cadre de son périmètre d'intervention - Il explicite sa démarche de veille technique, juridique, pédagogique et éducative - Il analyse les impacts de ces dispositifs et de la veille sur les objectifs,

	<p>Analyser le projet, l'organisation interne de la structure et les ressources humaines dont elle dispose, en repérant les attentes de la direction et en situant la structure dans son environnement, afin d'identifier les contraintes organisationnelles à prendre en compte pour le projet d'action</p>		<p>les publics et sur la mise en œuvre opérationnelle du projet d'action et sur la structure (financement, rayonnement, ...)</p> <p>Le candidat restitue les résultats de son analyse de la structure :</p> <p>Le candidat restitue les résultats de son analyse de la structure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il présente de manière synthétique la structure : histoire, statut, valeurs, projet de développement, ... - Il présente l'organisation de la structure en décrivant les missions et compétences des différents services (délégations, responsabilités, ...) - Il analyse les caractéristiques des ressources humaines mobilisables pour le projet d'action (bénévoles, équipes, partenaires et publics) - Il repère les ressources qui seraient à développer pour assurer la mise en œuvre du projet d'action - Il analyse les contraintes organisationnelles à prendre en compte dans le projet d'action
<p>Définition des objectifs, du plan d'action et de la démarche d'évaluation du projet d'action</p>	<p>Définir la finalité et les objectifs d'un projet d'action dans une démarche d'éducation populaire, en tenant compte du projet de la structure, des besoins du territoire et des publics, dont les publics fragiles et en situation de handicap ainsi que des principes de responsabilité sociétale et environnementale, en vue de répondre aux enjeux et priorités identifiés</p> <p>Définir un plan d'actions dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive, en veillant aux réglementations en vigueur, à l'organisation opérationnelle des actions, à la sécurité et à la démarche qualité, en vue de préparer la mise en œuvre d'un projet d'action</p> <p>Elaborer une démarche d'évaluation et de pilotage, en veillant à ce qu'elle soit partagée au sein de l'équipe, afin d'effectuer un suivi</p>		<p>Le candidat présente la démarche mise en œuvre pour définir la finalité et les objectifs du projet d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il explicite comment il a traduit les résultats de l'analyse de l'environnement en finalité et en objectifs pour le projet d'action - Il explicite l'ambition éducative et citoyenne et les objectifs d'émancipation portés par le projet d'action - Il explicite la démarche participative qu'il entend mettre en œuvre dans le cadre du projet d'action - Il explicite comment le projet d'action s'inscrit dans le projet de la structure - Il explicite comment il a tenu compte des dispositifs et des politiques publiques - Il explicite de quelle manière le projet prend en compte les besoins des publics, dont les publics fragiles et en situation de handicap ainsi que les enjeux et priorités identifiés - Il démontre comment le projet traduit les principes de responsabilité sociétale et environnementale <p>Le candidat analyse la manière dont il a construit le plan d'actions dans le cadre de son projet d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il argumente le choix de la planification des actions sur l'ensemble du projet - Il décrit les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions - Il explicite la manière dont il a pris en compte les différentes réglementations associées au projet d'action, dont les réglementations en matière environnementale, de handicap et de lutte contre les différentes formes de violence et de maltraitance, notamment sur les publics mineurs et/ou en situation de handicap - Il explicite la démarche mise en œuvre pour suivre la qualité des actions réalisées tout au long du projet et pour assurer la sécurité/l'intégrité physique et morale des publics et des équipes <p>Le candidat explicite la manière dont il a construit la démarche d'évaluation et mis en place les outils de pilotage du projet d'action :</p>

	de la mise en œuvre du projet d'action et de repérer en continu les améliorations à apporter		<ul style="list-style-type: none"> - Il analyse le cadre de cette évaluation (contraint ou non) - Il argumente le choix des indicateurs qualitatifs et quantitatifs définis dans le cadre du projet d'action, notamment les indicateurs en lien avec les enjeux sociaux et environnementaux, voire la démarche RSE de la structure et les exigences des financeurs - Il justifie le choix des acteurs mobilisés pour conduire l'évaluation - Il présente les différents outils créés ou utilisés pour évaluer le projet en indiquant le cas échéant les outils numériques/les technologies utilisés
Elaboration du budget du projet d'action et recherche de financements	<p>Elaborer le budget prévisionnel et la démarche de suivi budgétaire du projet d'action, en identifiant les ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet, en vue de solliciter les financeurs</p> <p>Mobiliser les financements, en veillant à combiner différentes sources publiques et/ou privées, en vue d'accompagner le déploiement du projet d'action</p>		<p>Le candidat présente la démarche mise en œuvre pour élaborer et suivre le budget prévisionnel du projet d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il explicite comment les coûts des moyens matériels et des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du projet ont été évalués - Il explicite le processus de collecte d'information mis en place pour suivre l'exécution du budget - Il explicite l'outil de suivi budgétaire (tableau de bord) utilisé (remonté du bloc mise en œuvre) - Il repère les sources de financement potentielles <p>Le candidat présente sa démarche de recherche de financements pour le projet d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il argumente ses choix relatifs à la sollicitation de différentes sources de financement (partenaires, financeurs, sponsors, mécènes, ...) - Il explicite comment il a mobilisé les financeurs (montage de dossiers de demande de financement, réponses à appels d'offres, démarchage de partenaires, sponsors et mécènes, ...)
BC3 : Mettre en œuvre et évaluer un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive			
Coordination de la mise en œuvre et suivi budgétaire, matériel et logistique du projet d'action	<p>Coordonner la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du projet d'action, en articulant l'ensemble des actions réalisées et en traitant les aléas, en vue d'assurer la qualité, la sécurité des actions et leur inscription dans une démarche d'éducation populaire</p> <p>Réaliser le suivi du budget, en veillant au respect des procédures en vigueur au sein de la structure, en vue d'identifier et de mettre en place les actions d'ajustement nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action</p>	La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3 (BC 3) est réalisée au moyen d'un document écrit personnel du candidat et d'un entretien composé d'une soutenance suivie d'échanges avec les évaluateurs.	<p>Le candidat analyse la démarche développée pour coordonner la mise en œuvre du projet d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il explicite comment il a articulé l'ensemble des actions réalisées pour mettre en œuvre le projet d'action - Il analyse comment il a procédé pour gérer les aléas et difficultés liés à la mise en œuvre du projet d'action, dans le respect des procédures en vigueur au sein de la structure - Il argumente le choix des interventions mises en œuvre pour ajuster la qualité des actions réalisées et les situer en continu dans une démarche d'éducation populaire - Il décrit comment il a assuré la sécurité et l'intégrité physique et morale des publics et des équipes - Il explicite comment il s'assure de la lutte contre les maltraitances et de la remontée des violences et des maltraitances, en particulier sur mineurs, le cas échéant <p>Le candidat illustre comment il a suivi le budget du projet d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il analyse la comparaison entre budget prévisionnel et budget réalisé et explicite les écarts - Il présente comment il a procédé ou procéderait pour mettre en place des actions d'ajustement

	Réaliser le suivi matériel et logistique du projet d'action, en veillant au respect des réglementations en vigueur et en mobilisant les interlocuteurs compétents, en vue de mettre en œuvre le projet d'action en sécurité		<ul style="list-style-type: none"> - Il décrit comment il a veillé au respect des procédures en vigueur et des délégations définies au sein de la structure <p>Le candidat explicite comment il a assuré le suivi matériel et logistique du projet d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il analyse comment il a suivi et ajusté l'utilisation des matériels, équipements et infrastructures nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action - Il explicite les règles à respecter en fonction du domaine du projet d'action en illustrant comment il a repéré les informations utiles - Il décrit les interlocuteurs mobilisés pour s'assurer du respect des règles de sécurité en vigueur et signaler tout dysfonctionnement
Evaluation et mise en perspective du projet d'action	<p>Evaluer le projet d'action, en associant les équipes et les publics, afin de suivre et d'améliorer la mise en œuvre du projet et du dispositif d'évaluation</p> <p>Rendre compte des résultats du projet d'action, en veillant à répondre aux attentes de la structure, des publics et des financeurs, en vue d'argumenter sur l'utilisation des ressources mobilisées et de mettre en perspective de nouveaux projets d'action</p>		<p>Le candidat réalise le bilan intermédiaire ou final/le bilan d'avancement du projet d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il analyse comment il a associé les équipes et les publics au dispositif d'évaluation - Il explicite les résultats intermédiaires ou finaux du projet d'action - Il analyse de quelle manière les résultats de l'évaluation ont permis ou permettraient de faire évoluer le projet d'action - Il formule des propositions d'amélioration du projet et du dispositif d'évaluation <p>Le candidat explicite la manière dont il a rendu compte des résultats du projet d'action et dont il les a mis en perspective pour de nouveaux projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il explicite les attentes et les contraintes liées au compte-rendu de l'utilisation des ressources mobilisées - Il présente et argumente les choix effectués pour formaliser les résultats des actions conduites et rendre compte de l'utilisation des ressources mobilisées - Il analyse de quelle manière il a mis en perspective les résultats du projet pour de futurs projets d'action
BC4 : Développer les partenariats opérationnels et contribuer aux dynamiques institutionnelles dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive			
Mobilisation des partenaires opérationnels et des réseaux professionnels autour des activités conduites dans un périmètre d'intervention	Mobiliser les partenaires opérationnels et les réseaux professionnels de la structure, en veillant au respect du cadre fixé par la direction et dans la limite du périmètre d'intervention confié, afin de faciliter la mise en œuvre des activités conduites par la structure	La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 4 (BC 4) est réalisée au moyen d'un document écrit personnel du candidat et d'un entretien composé d'une soutenance suivie d'échanges avec les évaluateurs.	<p>Le candidat analyse sa démarche de mobilisation des partenaires opérationnels et des réseaux professionnels et en explicite les résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il caractérise les relations avec les différents types de partenaires opérationnels et les réseaux professionnels spécifiques au périmètre d'intervention confié en début de période, en décrivant, pour les principaux partenaires, les enjeux et objectifs du partenariat pour la structure - Il analyse la manière dont il a animé les relations partenariales dans le cadre du périmètre d'intervention confié et les effets obtenus - Il explicite comment il a pris en compte le cadre fixé par la direction de la structure dans ses actions de mobilisation - Il formule des propositions d'amélioration des actions de mobilisa-

	<p>Concevoir et mettre en œuvre une démarche de communication et de promotion des activités conduites dans le cadre d'un périmètre d'intervention, en s'appuyant sur différents canaux et en cherchant à optimiser les moyens mobilisés, en vue d'asseoir les activités de la structure dans le contexte local</p>		<p>tion des partenaires et des réseaux professionnels</p> <p>Le candidat argumente les choix effectués pour concevoir et mettre en œuvre la démarche de communication et de promotion des activités conduites dans le cadre de son périmètre d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il explicite les orientations de sa démarche de communication et de promotion en s'appuyant sur les informations analysées sur le territoire et les publics - Il présente les objectifs de communication et de promotion définis pour chaque cible - Il argumente le choix des différents canaux de communication retenus, en lien avec les différentes cibles : site internet, réseaux sociaux, presse, participation à des manifestations, des événements locaux, ... - Il illustre comment il tient compte des modalités de communication, voire des règles en vigueur au sein de la structure et de l'image de la structure
<p>Actions de représentation opérationnelle et technique visant à inscrire la structure dans les dynamiques partenariales et institutionnelles locales</p>	<p>Mettre en œuvre des actions de représentation opérationnelle et technique auprès des acteurs du territoire, en respectant le cadre défini par la direction de la structure et dans la limite du périmètre d'intervention confié, afin d'inscrire la structure dans les dynamiques partenariales locales</p> <p>Alimenter les réflexions conduites sur son périmètre d'intervention, en mobilisant son expertise technique au service des instances de concertation institutionnelles, afin d'assurer la représentation de la structure dans les dynamiques institutionnelles locales</p>		<p>Le candidat illustre sa démarche de représentation opérationnelle et technique auprès des partenaires en s'appuyant sur au moins un exemple d'action de représentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il explicite le contexte de cette action de représentation (par exemple sollicitation d'un acteur opérationnel, opportunité saisie dans le cadre d'échanges au sein des réseaux professionnels, ...) - Il analyse l'intérêt de cette action de représentation ainsi que ses limites et/ou les risques associés - Il explicite comment l'action de représentation a pris en compte le cadre défini par la direction de la structure et le périmètre d'intervention confié - Il explicite les effets constatés ou potentiels de cette action et propose des améliorations, le cas échéant <p>Le candidat illustre sa démarche de représentation de la structure dans le cadre des instances de concertation institutionnelles locales en s'appuyant sur au moins un exemple d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il explicite le cadre de cette instance de concertation et les différents acteurs qui y participent - Il analyse comment il a mobilisé son expertise technique au service de cette instance - Il analyse les effets avérés ou potentiels de la participation de la structure à cette instance de concertation

ANNEXE II

SITUATION D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE DES BLOCS DE COMPÉTENCES DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE » MENTION « COORDINATION DE PROJETS »

Une vigilance particulière est demandée aux évaluateurs en ce qui concerne les actions de prévention et de lutte contre la maltraitance, notamment sur les publics mineurs et/ou en situation de handicap. Ce point sera abordé par les évaluateurs dans le cadre des questions posées pour chaque bloc de compétences.

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 1 (BC1)

La situation d'évaluation certificative du BC1 est réalisée au moyen d'une épreuve consistant en :

1. Une mise en situation professionnelle d'une durée de trente minutes minimum à une heure quinze minutes maximum portant, au choix du candidat, sur une situation d'animation d'équipe, ou d'accompagnement/tutorat, ou de formation/information.

Elle est réalisée selon le choix de l'organisme de formation :

- soit par deux évaluateurs présents, in situ, avec le candidat sur le même lieu et au même moment ;
- soit de façon asynchrone par l'intermédiaire d'une captation vidéo en continu et sans montage effectuée par un représentant de l'organisme de formation ou de la structure d'accueil du candidat et transmise à l'organisme de formation au plus tard quinze jours ouvrés en amont de l'évaluation certificative.

2. La production d'un document écrit personnel de dix pages maximum analysant l'expérience du candidat en matière d'organisation du travail de l'équipe, d'animation de l'équipe, d'accompagnement/tutorat et de formation/information. L'équipe peut être constituée de professionnels et/ou de bénévoles, en lien avec les missions qui sont confiées au candidat par une structure évoluant dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive. Le candidat transmet ce document au plus tard quinze jours ouvrés en amont de l'évaluation certificative.

Le contenu du document est adapté au choix de la mise en situation susmentionnée :

- l'organisation du travail de l'équipe concernée par le périmètre d'intervention du candidat (partie 1) est systématiquement abordée ;
- une des autres parties (2, 3 et 4) peut ne pas être abordée dès lors qu'elle a été observée lors de la mise en situation. (Par exemple, si la mise en situation porte sur une action d'information/formation, alors la partie 4 peut ne pas être travaillée dans le document remis par le candidat.)

La mise en situation professionnelle et le document font l'objet d'une soutenance orale par le candidat pendant une durée de quinze minutes au maximum suivie d'un entretien d'une durée de trente minutes au maximum. Le candidat peut, lors de la soutenance, utiliser un support vidéo ou tout autre support de son choix.

Le document et, le cas échéant, la captation vidéo sont transmis avant l'évaluation.

Le document écrit personnel du candidat comprend en fonction du choix effectué lors de la mise en situation professionnelle :

Partie 1 : Organisation du travail de l'équipe concernée par le périmètre d'intervention du candidat

- présentation des membres de l'équipe (salariés et/ou bénévoles) et de leurs compétences ;
- organisation du travail mise en place : répartition des missions et organisation des interventions, prise en compte des besoins des membres de l'équipe, procédures de travail ou de collaboration mises en place, ajustements de l'organisation du travail...

Partie 2 : Animation de l'équipe concernée par le périmètre d'intervention du candidat

- sens donné aux actions d'animation mises en œuvre ;
- outils et démarches utilisés et modalités de mobilisation des outils et démarches ;
- modalités de coordination des initiatives individuelles et collectives et des coopérations entre membres de l'équipe ;
- prise en compte des enjeux de santé et qualité de vie au travail.

Partie 3 : Présentation d'une action d'accompagnement ou de tutorat conduite auprès d'un membre de l'équipe concernée par le périmètre d'intervention du candidat

- repérage des besoins et prise en compte des besoins spécifiques de la personne ;
- choix et organisation des actions mises en œuvre ;
- évaluation des résultats obtenus.

Partie 4 : Présentation d'une action de formation/information relevant du périmètre d'intervention du candidat

- analyse des besoins des participants et définition des objectifs de l'action ;
- organisation de la mise en œuvre de l'action (dont contenus et supports pédagogiques créés) ;
- restitution des modalités d'animation de l'action et argumentation des choix effectués ;
- démarche d'évaluation de l'action ;
- analyse de l'impact de l'action sur les participants ;
- axes d'amélioration pour les prochaines actions.

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 2 (BC2)

La situation d'évaluation certificative du BC2 est réalisée au moyen d'un document écrit personnel et d'un entretien.

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet un document écrit personnel de quinze pages maximum analysant une démarche de conception d'un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive réalisée par le candidat. Ce projet doit avoir été construit dans une démarche d'éducation populaire s'inscrivant au service du projet de développement d'une structure. Il peut

s'adresser à différents publics et doit revêtir une intention éducative. Ce document fait l'objet d'une soutenance orale par le candidat pendant une durée de quinze minutes au maximum suivie d'un échange avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes au maximum.

Le candidat peut, lors de la soutenance, utiliser un support vidéo ou tout autre support de son choix.

Le document écrit personnel du candidat comprend :

Analyse de l'environnement du projet d'action :

- présentation et analyse de la structure (projet de développement, organisation interne, ressources humaines, environnement, ressources à développer pour le projet d'action, contraintes à prendre en compte ...);
- analyse du territoire et de l'environnement partenarial;
- présentation et justification des enjeux sociaux/sociétaux prioritaires;
- présentation des publics visés, analyse de leurs besoins et enjeux retenus pour le projet;
- présentation de la/des démarche(s) mise(s) en œuvre pour recueillir les besoins;
- présentation des politiques publiques et des dispositifs mobilisables sur le territoire et de leurs impacts sur la structure et le projet d'action.

Définition des objectifs et du plan d'action du projet d'action :

- présentation et argumentation des objectifs et ambitions du projet d'action;
- analyse des démarches mises en œuvre pour prendre en compte le projet de développement de la structure, les dispositifs et les politiques publiques, les caractéristiques du territoire et les besoins des publics, les principes de responsabilité sociétale et environnementale...;
- présentation du plan d'actions : planification, moyens mobilisés, prise en compte des réglementations en vigueur, démarches participatives...;
- présentation des démarches mises en œuvre pour suivre la qualité des actions réalisées, assurer la sécurité...

Démarche d'évaluation du projet :

- présentation du cadre de l'évaluation.

Présentation de la démarche d'évaluation (indicateurs, acteurs et outils)

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3 (BC3)

La situation d'évaluation certificative du BC3 est réalisée au moyen d'un document écrit personnel et d'un entretien.

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet un document écrit personnel de quinze pages maximum analysant la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive que le candidat a conduit en tout ou partie. Ce projet doit avoir été construit dans une démarche d'éducation populaire s'inscrivant au service du projet de développement d'une structure. Il peut s'adresser à différents publics et doit revêtir une intention éducative. Ce document fait l'objet d'une soutenance orale par le candidat pendant une durée de quinze minutes au maximum suivie d'un échange avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes au maximum.

Le candidat peut, lors de la soutenance, utiliser un support vidéo ou tout autre support de son choix.

Le document écrit personnel du candidat comprend :

Présentation du projet et de la structure.

Coordination de la mise en œuvre :

- interventions réalisées pour articuler entre elles les actions mises en œuvre, en assurer la qualité et le sens;
- analyse des aléas et difficultés rencontrés et de leur traitement;
- mesures mises en œuvre pour assurer la sécurité et l'intégrité des publics et des équipes.

Suivi budgétaire, matériel et logistique du projet :

- analyse des actions mises en œuvre pour assurer le suivi du budget;
- analyse des actions mises en œuvre pour assurer le suivi matériel et logistique du projet d'action en sécurité;

Bilan et mise en perspective du projet :

- analyse des résultats intermédiaires ou finaux du projet d'action ;
- analyse de la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et propositions d'amélioration de cette démarche ;
- présentation et argumentation des choix effectués pour rendre compte des résultats du projet d'action.

Propositions d'amélioration et mise en perspective du projet d'action.

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 4 (BC4)

La situation d'évaluation certificative du BC4 est réalisée au moyen d'un document écrit personnel et d'un entretien.

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet un document écrit personnel de quinze pages maximum portant sur son expérience de la mise en œuvre d'actions de développement de partenariats opérationnels relevant de son périmètre et de contribution aux dynamiques institutionnelles au sein d'une structure évoluant dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive.

Ce document fait l'objet d'une soutenance orale par le candidat pendant une durée de quinze minutes au maximum suivie d'un échange avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes au maximum.

Le candidat peut, lors de la soutenance, utiliser un support vidéo ou tout autre support de son choix.

Le document écrit personnel du candidat comprend :

Mobilisation des partenaires opérationnels et des réseaux professionnels spécifiques au périmètre d'intervention confié au candidat :

- caractérisation des relations avec les différents types de partenaires opérationnels et les réseaux professionnels ;
- analyse de l'animation des relations partenariales et des effets obtenus ;
- propositions d'amélioration des actions de mobilisation des partenaires et des réseaux professionnels.

Démarche de communication et de promotion des activités conduites dans le cadre du périmètre d'intervention confié au candidat :

- orientations de la démarche de communication et de promotion ;
- définition des objectifs de communication et de promotion pour chaque cible ;
- choix des canaux de communication retenus et argumentation de ces choix.

Présentation d'au moins une action de représentation opérationnelle et technique auprès des partenaires :

- analyse du contexte, des intérêts, des limites et/ou risques de cette action de représentation ;
- analyse des effets constatés ou potentiels de cette action ;
- proposition d'améliorations, le cas échéant.

Présentation d'au moins une action de représentation de la structure dans le cadre des instances de concertation institutionnelles locales :

- présentation du cadre de cette instance de concertation et des différents acteurs qui y participent ;
- analyse de la contribution apportée à cette instance (mobilisation de l'expertise technique...);
- analyse des effets avérés ou potentiels de la participation de la structure à cette instance de concertation.

ANNEXE III

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DISPENSES DES EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION (EPEF) ET/OU DES MODALITÉS D'ÉPREUVES CERTIFICATIVES, AINSI QUE DES ALLÈGEMENTS ET/OU CORRESPONDANCES AVEC LES BLOCS DE COMPÉTENCES DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE » MENTION « COORDINATION DE PROJETS »

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans le tableau figurant ci-après est dispensée de la vérification des exigences préalables à l'entrée en formation et/ou des épreuves certificatives de bloc de compétences et/ou obtient des allègements et/ou les blocs de compétences correspondants du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » mention « coordination de projets », suivants :

	EPEF (*)	BC (*) 1	BC2	BC3	BC4
UC (*) 1 DEJEPS (*) spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » ou « perfectionnement sportif » RNCP4900	X		X		
UC2 du DEJEPS spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » ou « perfectionnement sportif » RNCP4900	X			X	
UC 2 ou UC4 du DEJEPS (*) spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » RNCP4900	X				Allègement de formation (**)
UC 2 et UC3 du DEJEPS (*) spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » RNCP4900	X	X			
BC1 du DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif »		X			
BC2 du DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif »				X	

(*) EPEF : exigences préalables à l'entrée en formation.

UC : unité capitalisable.

BC : bloc de compétences.

DEJEPS : diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

(**) Les allègements de formation précisés dans le tableau sont établis lors du positionnement et ne présagent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours personnel du candidat.